

**Cérémonie de signature du protocole d'accord
entre le Ministère des Forêts et de la Faune
(MINFOF) et l'Association des Communes
Forestières du Cameroun (ACFCAM).**

**Discours de M. MONGUI SOSSOMBA Janvier,
Maire de la Commune de DIMAKO et Président de
l'ACFCAM**

Yaoundé. le 10 Novembre 2009

- **Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune**
- **Monsieur le Secrétaire d'ETAT**
- **Très distinguées personnalités**
- **Mesdames, Messieurs les Maires**
- **Mesdames, Messieurs**

La cérémonie qui nous rassemble ce jour est l'expression de la volonté d'un homme résolument engagé derrière le Président de la République, Son Excellence **M. Paul BIYA**, pour traduire dans les faits, la politique des Grandes Ambitions dont l'un des principaux leviers est la décentralisation et qui se concrétise dans ce secteur vital que constituent la Forêt et la Faune, par la mise en œuvre de la Foresterie Communale au Cameroun.

Cet homme Mesdames Messieurs, c'est bien vous; Monsieur **NGOLLE NGOLLE Elvis Ministre des Forêts et de la Faune.**

En effet et sans flagorneries, sous votre administration, et en très peu de temps autant de dossiers de classement des Forêts Communales ont été traités et transmis à la haute hiérarchie qu'en 15 ans! C'est-à-dire depuis la promulgation de la loi de 94.

Réunis hier dans le cadre de leur Assemblée Générale, les Maires ici rassemblés ont donc tenu à vous exprimer leur gratitude pour cette sollicitude que vous leur témoignez et qu'illustre une fois de plus la cérémonie de ce jour.

Mesdames, Messieurs

L'Association des Communes Forestières du Cameroun est née de la volonté de ses membres de créer un cadre de réflexion et d'action en vue de participer à la préservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Il s'agit pour nos communes de s'engager résolument dans la gestion rationnelle de la riche biodiversité de nos territoires; biodiversité source de vie bien sure, mais également et surtout génératrice de richesses si nécessaires au financement de nos programmes de développement et garant de la réussite de l'ambitieux processus de décentralisation en cours.

En s'engageant dans cette démarche, les communes forestières se positionnent comme des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de la Politique forestière et environnementale du Gouvernement du Renouveau.

C'est pourquoi, la convention que nous signons ce jour et qui a pour objet l'établissement d'un cadre de collaboration entre le Gouvernement du Cameroun et l'Association des Communes Forestières se présente à nos yeux comme un outil essentiel pour la réussite de cette politique.

En effet, Excellence Monsieur le Ministre, nous savons que votre Département s'est engagé dans l'ambitieux programme de reboisement et pour la réussite duquel, vous avez impliqué de nombreuses Communes.

Il s'agit là d'un bel exemple de transfert de compétence que soutient notre Association. Mais en dépit de ces premiers résultats éloquentes en faveur de nos Communes, les Maires avec insistance souhaitent :

- Qu'une Sous-direction chargée spécifiquement de la Foresterie Communale soit créée au sein de Département

Dans le cadre de la révision de la loi de 94 :

- Que soit introduite l'idée optionnelle de l'assiette de Coupe annuelle ou quinquennale en fonction de la superficie de la Forêt Communale et que l'assiette quinquennale soit renouvelée deux fois

- Qu'il soit autorisé aux Communes Forestières, la signature des Conventions provisoires pour l'exploitation de leur Forêt Comme c'est le cas des concessionnaires
- Que soient créées des Forêts Régionales pour être en conformité avec la constitution du Cameroun
- Que des mesures soient prises pour éviter les oppositions individuelles tardives lorsque toute la publicité relative au processus de classement d'une forêt a été faite
- Que la taxe d'abatage prélevée dans le cadre de l'exploitation d'une forêt Communale soit reversée à la Commune et non pas à l'ETAT
- Que les Communes soient exonérées des taxes d'immatriculation de leur Forêt qui sont trop élevées
- Que la totalité de la RFA soit à nouveau reversée aux Communes et Communautés bénéficiaires à partir de l'exercice budgétaire 2010 etc.

Monsieur le Ministre,

En dehors de ses activités internes, notre association jouit de plus en plus d'un aura international.

En effet, grâce à un partenariat réciproquement bénéfique avec la Fédération Nationale des Communes Forestières de France représentée dans cette salle par Monsieur Jacques PLAN, notre Association a été invitée pour son expertise et a pris part en Juin dernier à OUAGADOUGOU, aux assises du premier congrès des Communes Forestières de l'Afrique de l'OUEST sous l'égide de la CEDEAO.

Dans le même ordre d'idée, nous signerons la semaine prochaine à Paris, les actes constitutifs pour la création d'une structure Internationale représentative de diverses Associations de Communes Forestières d'Afrique, d'Europe et du Canada en vue de la promotion de la Foresterie Communale partout dans le monde.

Enfin avec votre parrainage souhaité, et si toutes les conditions sont remplies, nous envisageons d'organiser au Cameroun, à plus ou moins brève échéance, un Congrès des Communes Forestières de

l'Afrique Centrale, afin de relayer au niveau des collectivités de cet important bassin du Congo, les pertinentes résolutions de la déclaration de Yaoundé de 1999.

Voilà, Excellence, Mesdames et Messieurs, la dynamique dans laquelle se trouve engagée l'Association des Communes Forestières du Cameroun dont le Ministère des Forêts et de la Faune assure la tutelle technique.

Nous sommes résolument déterminés à vous aider Monsieur le Ministre, dans l'accomplissement heureux de votre mission à la tête du Département pour que :

Vive la Foresterie Communale,

Vive la coopération Décentralisée,

Vive le Cameroun et son illustre

Chef, son Excellence M. Paul BIYA

Je vous remercie.